

● Conseil général des hospices (1801 -1848)

Les arrêtés consulaires de l'an IX (1801) édifient l'ossature de l'administration hospitalière parisienne post-révolutionnaire, en réalisant une unité administrative jusqu'alors inaccomplie.

Le premier arrêté, celui du 27 nivôse ¹, fonde un **conseil général des hospices** ² de Paris, composé de onze membres ³ nommés par le ministre de l'Intérieur. L'arrêté confie au conseil la direction des établissements hospitaliers. L'arrêté du 15 pluviôse ⁴ attribue la présidence du conseil au préfet de la Seine ; tandis que celui du 29 germinal ⁵ donne au conseil général des hospices non seulement la direction des hôpitaux et hospices parisiens, mais aussi la direction des secours à domicile.

Le conseil général s'apparente à un organe délibérant assisté d'une commission administrative ⁶ chargée de l'exécutif. L'administration du **conseil général des hospices** subsiste jusqu'à sa suppression en février 1848.

Pour en savoir plus sur l'administration du **conseil général des hospices**, nous vous conseillons de consulter les fonds relatifs aux hôpitaux et hospices pour la période 1801-1849. Le contenu de ces fonds figure dans les notices respectives à chaque structure. Nous vous invitons aussi à vous référer aux pièces relatives au personnel administratif, ouvrier et hospitalier pour la période 1801-1848⁷.

1. Le 27 nivôse an IX (17 janvier 1801).

2. Aussi désigné dans certains inventaires sous le sigle CGH.

3. L'ordonnance royale du 18 février 1818 porte le nombre des membres à quinze personnes.

4. Le 15 pluviôse an IX (4 février 1801).

5. Le 29 germinal an IX (19 avril 1801).

6. Si vous souhaitez en savoir plus sur les compétences de cette commission, consultez l'ouvrage de Marc Dupont intitulé *L'Assistance publique-Hôpitaux de Paris : organisation administrative et médicale* (B-9333, p. 11-13).

7. Voir dans ce guide les notices consacrées aux *personnels* et au *personnel médical et affaires médicales*, dans lesquelles sont détaillées les pièces relatives aux agents en activité sous la direction du conseil général des hospices civils.

Les comptes s'avèrent une source essentielle pour l'étude de l'activité de l'administration hospitalière. Outre le détail des recettes et dépenses des structures et services, vous y consulterez un état annuel des propriétés urbaines et rurales du conseil général des hospices. De même, un état des dons et legs au profit de l'administration vous permet de quantifier les ressources du conseil général des hospices.

Enfin, nous vous rappelons l'existence de l'inventaire analytique des délibérations du conseil général des hospices, pour les années 1801-1849.

Bibliographie

Recueil des lois, ordonnances et décrets applicables à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris. Paris, Dupont, 1887, 859 p. (B-3633)

Fonds d'archives

□ Administration

- Registres d'enregistrement au quotidien du courrier avec réponses, an Van XII. Ces registres consignent le nom de la personne, la nature de sa demande, ainsi que les réponses et décisions. (223 FOSS 1-2), 2 registres.
 - An V-an VII : (223 FOSS 1).
 - An VIII-an XII : (223 FOSS 2).
- Arrêtés, règlements, rapports divers concernant les hôpitaux et hospices civils de Paris, an VI-1820. (B-63791-21).
- Collection des arrêtés et procès-verbaux des séances du conseil général des hospices ¹, 1801- 1849. Chaque volume contient les arrêtés et des pièces justificatives (minutes, correspondances, notes statistiques) relatives aux délibérations. (136 FOSS), 207 volumes.
- Tables chronologiques, alphabétiques et méthodiques de la collection des arrêtés et procès-verbaux des séances du conseil général des hospices, 1816-1834. (136 FOSS bis), 8 articles.
 - Tables chronologiques, 1816-1834 : (136 FOSS bis/1), 1 article.
 - Tables alphabétiques, 1816-1834 : (136 FOSS bis/2), 3 articles.
 - Tables méthodiques, 1816-1834 : (136 FOSS bis/3), 4 articles.
- Notes sur la composition du conseil général des hospices de 1801 à 1849 et sur la composition de la commission administration des hospices civils de Paris de 1791 à 1801, an VII-XIXe siècle. (17 FOSS 1), 1 liasse.

1. Ce fonds s'accompagne d'un instrument de recherche intitulé Inventaire analytique des délibérations du conseil général des hospices ; il contient une table des établissements, une table des noms de personnes et une table des matières. Coté (C-1126. I-CCVI), cet instrument de recherche est à votre disposition en salle de lecture.

- Discours ¹ du préfet de la Seine Frochot ² pour l'installation du conseil général des hospices, an IX. (37 FOSS 1 ; A-1204²), 2 cahiers, ms.
- Arrêté du conseil général des hospices signé Frochot, portant règlement par des dispositions générales et particulières, sur la composition et l'ordre des bureaux de l'administration des hospices, an IX. (39 FOSS 1), 1 pièce, ms., 11 p.
- Pièces diverses relatives à l'organisation de l'administration du conseil général des hospices, an X-1849. (145 FOSS 1), 1 liasse. (791 FOSS 14/2), 1 liasse.
- Registre des procurations à l'effet de renvoi à l'administration des hospices civils, an X-1857. (221 FOSS 1), 1 registre.
- Notes concernant l'administration des hôpitaux et le conseil général des hospices, 1802. (62 FOSS 1), 8 pièces.
- Pièces relatives au résultat des opérations du conseil général des hospices, an XI (1803). (86 FOSS 1), 1 liasse.
- Registre contenant les décisions relatives au secrétariat du conseil général des hospices, an XI-1806. (136 FOSS bis/4), 1 registre.
- Recueils des tableaux composant le tableau synoptique du service général des hôpitaux et hospices civils de Paris de l'an XII à 1844, XIX^e siècle. (77 FOSS 1), 1 liasse, ms.

- Registre des arrêtés du conseil général des hospices, 1806. (136 FOSS bis/4), 1 registre.
- Arrêtés, extraits des registres des délibérations du conseil général des hospices et listes, relatifs aux dispositions réglementaires, à l'organisation du conseil, à son activité, ainsi qu'à ses membres, [1808-1845]. (588 FOSS 1-2), 2 liasses.
- Collection complète des règlements de l'administration des hôpitaux, hospices et secours à domicile de la ville de Paris, 1813. (D-194. II, p. 1221-2266), 1 pièce, ms.
- Compte rendu par le conseil général des hospices du service de ses établissements pendant le premier semestre de 1814 et jusqu'au 1^{er} janvier 1815 et de l'emploi des dons faits par les habitants de Paris, 1815. (C-199 ; C-336¹ ; B-6656¹. I), 1 pièce, impr., 36 p.
- Notes concernant des expéditions d'arrêtés du conseil général des hospices, 1830-1849. (45 FOSS).

1. Du 5 ventôse an IX (24 février 1801).

2. Frochot est conseiller d'État, commandeur de la légion d'honneur, préfet de la Seine, membre et président du conseil général des hospices.

- Registre des décisions du conseil général des hospices, 1832-1835. (136 FOSS bis/4), 1 registre.
- Extrait de la séance du conseil général des hospices du 22 mai 1833, concernant les consultations gratuites et un traitement pour les difformités par le docteur Duval, XIXe siècle. (33 FOSS 4), 1 pièce, ms., 6 p.
- Notes sur la gestion du conseil général des hospices. Notes et tableau concernant les hôpitaux et hospices en 1814 et sur l'administration des délégués du gouvernement provisoire en 1848-1849, XIXe siècle. (38 FOSS 1), 1 cahier, ms., 47 p.
- Recueil des lois, ordonnances et décrets applicables à l'administration générale de l'Assistance publique à Paris et à son prédécesseur l'administration des hôpitaux et hospices civils de Paris, 1887. Ce recueil contient une table chronologique, ainsi qu'une table des matières faisant état des différentes lois, décrets et arrêtés relatifs à l'administration hospitalière entre 1801 et 1849. (B-3633), 1 ouvrage, 859 p.

□ Personnel

- Règlement relatif aux élèves externes en médecine et en chirurgie dans les hôpitaux et hospices civils de Paris, an XI. (B-5089¹¹), 4 p.
- État des employés, médecins, chirurgiens des hôpitaux et hospices civils, des agents comptables et employés de bureau de charité des arrondissements ; tableau des attributions des membres du conseil et de la commission administrative, 1821-1843. (638 FOSS 1-4), 4 registres.
- États du personnel médical des hôpitaux de Paris, 1821-1986 (lac). (D-617. I-XI), 11 volumes.
- Instruction réglementaire relative au service des cautionnements des directeurs, économes et autres comptables ou agents particuliers de l'administration, 1836. (D-999), 1 pièce, impr., 37 p.
- Rapport fait au conseil général des hospices pour l'approbation de l'organisation du personnel pour 1842, séance du 5 mai 1841. (740 FOSS 1), 1 pièce, ms., 11 p.

- Dispositions réglementaires relatives à l'admission au repos des sous-employés et serviteurs des établissements de l'administration des hospices, 1845. (D-990⁴), 1 pièce, 16 p.
- Lettres autographes des membres du conseil général des hospices, dont le duc de La Rochefoucauld et Péligré, XIX^e siècle. (130 FOSS 1), 1 liasse, ms.

□ Comptes

- Note sur les services de M. Péligré, chef de la comptabilité générale de 1802 à 1813, 1813]. (D-255), 1 pièce, ms.

Collection des comptes moraux, administratifs et financiers du conseil général des hospices, an XI-1849 (lac). Ces pièces décrivent les recettes et dépenses de l'administration hospitalière et

des structures qui en dépendent (hôpitaux et hospices). Elles contiennent également des données chiffrées sur la population hospitalisée par structure (nombre d'entrées, de sorties et de décès, durée moyenne du séjour, etc.). Les comptes compilent également chaque année la liste des noms des membres du conseil général d'administration des hospices civils et secours de la ville de Paris.

- An XI-1849 (lac) : (1 M 1-15), 15 registres.
- 1803-1848 (lac) : (5 M 1-36), 36 volumes.
- An XII-1849 (lac) : (2 M 1-20), 20 registres.

- Instructions du conseil général des hospices relatives à la rédaction du budget des dépenses et au mode de justification des diverses propositions à faire pour le service des exercices 1832-1838 (lac), 1831-1839.

- Exercice 1832: (C-1402), 1 pièce, impr., 32 p.
- Exercice 1838 : (822 FOSS 445), 1 pièce, impr.

- Comptabilité en matière ; devis du coucher, du linge et de l'habillement, 1834. (D-998 ; C-2130), 1 pièce, 47 p.

- Comptabilité en matière ; tarif pour servir à l'estimation du mobilier, 1834. (D-997 ; C-2126), 1 pièce, 40 p.

- Résumé des comptes moraux et administratifs et règlements définitifs du budget des recettes et dépenses, 1817-1830 (lac).

- Exercice 1815 : (B-6656².I; C-336²), 1 pièce, impr., 73 p.
- Exercice 1816 : (B-6656³.1; C-336³), 1 pièce, impr., 125 p.
- Exercice 1817 : (B-6656⁴. I), 1 pièce, impr., 136 p.
- Exercice 1818: (B-6656⁵. I), 1 pièce, impr., 176 p.
- Exercice 1819 : (B-6656¹. II), 1 pièce, impr., 216 p.
- Exercice 1820 : (B-6656². II), 1 pièce, impr., 207 p.
- Exercice 1821: (B-6656³. II), 1 pièce, impr., 228 p.
- Exercice 1822 : (B-6656⁴. II), 1 pièce, impr., 220 p.
- Exercice 1828 : (C-1368¹⁻²), 1 pièce, impr., 11-LXXXVII-93 p.

□ Domaine

- État des arbres de la ferme des Gueux à Bouillancy-le-Plessis, 1809. (155 FOSS 1), 1 pièce, ms.
- État général des propriétés urbaines appartenant au conseil général des hospices, 1815. (D-111¹), 1 pièce, 72 p.

- État général des propriétés appartenant au domaine du conseil général des hospices, 1840-1845.
 - Au 31 décembre 1840 : (D-111²), 1 pièce, 61 p.
 - Au 31 décembre 1845 : (D-111³), 1 pièce, 77 p.